

Évreux, le 29 janvier 2015

Liminaire CAP locales d'affectation pour le mouvement complémentaire du 1^{er} mars 2015

Monsieur le Président,

Nous commencerons par saluer la participation forte de nos collègues aux élections professionnelles. Cette participation à hauteur de 86 % conforte et légitime la crédibilité des organisations syndicales au sein de la DGFIP et plus globalement au sein de notre Ministère.

Concernant l'ordre du jour de cette CAP, nous dénonçons les nouvelles suppressions d'emplois au titre de l'année 2015. Cette situation n'est plus tenable sur le terrain depuis déjà longtemps, vous le savez bien !

Nous dénonçons également la situation catastrophique des effectifs au niveau national et donc par déclinaison un sous effectif dans toutes les directions. Il est grand temps que la Direction Générale recrute à hauteur des besoins notamment dans cette période où les départs à la retraite sont encore conséquents.

Le nombre d'emplois vacants, tant au niveau national qu'au niveau local explose. Dans notre département, les documents de travail après affectation indiquent un nombre de postes vacants de 10 agents C dans la filière gestion publique et de 4 agents C dans la filière fiscale. Il manque également 13 agents B dans la filière gestion publique et 5 dans la filière fiscale. 4 postes vacants chez les cadres A. Soit un déficit global de 12 cadres C, de 13 cadres B et de 2 cadres A.

Aussi, Solidaires Finances Publiques exige :

- la résorption totale des vacances d'emplois ;
- l'arrêt des suppressions d'emplois et la création de postes à hauteur des besoins.

Cette situation de sous-effectif conduit l'administration à casser les garanties des agents pour gérer la pénurie en instaurant une souplesse maximale de gestion.

Lors de cette CAP locale, Solidaires Finances Publiques réaffirmera que l'attribution des postes doit se faire sur la base de la demande des agents, départagés entre eux par l'ancienneté administrative. Toute autre notion qui reposerait sur une appréciation subjective (profil, avis, cursus), sera condamnée par notre organisation.

Solidaires Finances Publiques revendique, pour les agents de tous les cadres, une affectation nationale la plus fine possible sur des postes fixes, à savoir sur la direction, la commune (et non la RAN), à la mission structure (redéfinie pour coller aux divers métiers de la DGFIP). Ces affectations doivent être prononcées après avis des CAP nationales et en fonction de l'ancienneté administrative.

De plus, les affectations locales devront être prononcées, après avis de la CAP locale, par déclinaison des règles nationales, selon un cadrage national précis et concerté ne laissant pas la place à l'arbitraire local.

Solidaires Finances Publiques exige la création au Tagerfip de toutes les structures adossées à un service tel que Pôle Enregistrement, PRS, ... Les agents doivent pouvoir obtenir en CAP locale une affectation plus fine, ainsi en direction les agents doivent être affectés sur la division.

Nous persistons à penser qu'un agent est bien plus efficace et plus à l'aise dans ses conditions de travail sur un poste qu'il a librement choisi.

Pour accepter le fait de ne pas obtenir sa mutation, un agent doit en comprendre les raisons : seul un critère objectif tel que l'ancienneté répond à cette exigence.

Nous rappelons que pour nous, le rôle des élus dans cette CAP Locale consiste à la fois à :

- vérifier la régularité du mouvement local au regard des règles d'affectation,
- s'assurer de l'application des garanties éventuelles,
- vérifier la situation des effectifs sur chaque structure et résidence,
- présenter et défendre les dossiers des agents.

Monsieur le Président, l'intérêt bien compris de l'administration pour un bon fonctionnement des services, consiste à affecter sur les postes des agents qui en ont exprimé le souhait et selon des règles transparentes.

Pour conclure, nous rappellerons que Solidaires Finances Publiques s'oppose à toute déréglementation, dénonce et combattra toute mesure arbitraire. Il s'oppose aux détachements.

Les élus Solidaires Finances Publiques en CAPL.